

LA SECTION EURO ESPAGNOL

au lycée Jean Bart

C'EST QUOI ?

Un groupe classe qui se constitue dès l'année de 2nde et qui évolue ensemble pendant trois ans.

Elle existe depuis plus de 10 ans. Elle permet de répondre aux exigences du CECRL (cadre européen commun de référence des langues), niveau B1, en classe de 2nde et d'obtenir la « mention européenne » au baccalauréat, en classe de terminale.

POUR QUI ?

Elle est destinée aux élèves curieux du monde hispanique, qui aiment passionnément... l'espagnol et qui ont atteint le niveau A2 en fin de collège.

COMBIEN D'HEURES PAR SEMAINE ?

- En 2nde : 2h de langue supplémentaires + 1h de DNL (Hist-Géo)

- En 1ère : 1h de langue supplémentaire + 1h de DNL (Hist-Géo)

-En Terminale : 1h de langue supplémentaire + 2h de DNL (Hist-Géo)

La DNL (Discipline Non Linguistique) enseignée au lycée Jean Bart est **l'Histoire Géographie.**

Cet enseignement, dispensé **en espagnol** pendant les 3 années, est centré sur des problématiques du monde hispanique (Espagne ou Amérique hispanophone) en lien avec le programme d'histoire-géographie de l'année concernée.

POUR QUOI FAIRE ?

En 2nde : préparation au **diplôme de la Certification** qui est délivré par l'Instituto Cervantes, au nom de l'Etat espagnol.

Il atteste de différents niveaux de compétence et de maîtrise de la langue espagnole et permet d'obtenir une attestation officielle du niveau B1 (ou A2) du CECRL.

Il est gratuit et seuls les élèves en Section euro y sont inscrits. Les épreuves (de compréhension orale, de compréhension écrite, d'expression écrite puis d'expression orale) ont lieu au mois de mars de chaque année au sein du lycée. (<https://examen.es/cervantes.es/es/dele-para-escolares/que-es>)

En Terminale : préparation à l'épreuve orale de baccalauréat, destinée à évaluer les connaissances acquises tant en langue qu'en DNL.

CA DONNE QUOI ?

En plus de la possibilité de décrocher l'attestation officielle du niveau B1 du CECRL délivré par l'Institut Cervantes en 2nde, en terminale : les élèves sont soumis à une évaluation orale spécifique (histoire-géographie en espagnol), les élèves obtiennent, à la fin de leur scolarité au lycée, le **baccalauréat « mention européenne »** sous réserve d'obtenir 10/20 à cette épreuve et 12/20 à l'épreuve de LVAB correspondante. A noter que la note d'épreuve de DNL compte pour 80% et les 20% correspondent au contrôle continu.

Pour tous, en plus de ces objectifs, l'enseignement dispensé en Section euro (lectures suivies, visionnage de films dans leur intégralité ou non, travail sur des sujets d'actualité, présentation d'exposés, de panneaux, notamment) vient naturellement construire un bagage culturel spécifique aux élèves de section européenne.

BON A SAVOIR

Seuls les élèves choisissant une filière technologique, à l'issue de la classe de 2nde, seront autorisés à quitter la Section euro.